



Partenaire financier de la Providence

31/12/2017

# Rapport annuel

Année 2017

*« Seigneur, j'ai reçu un prêt. Sois ma caution ! »*

*Saint Augustin d'Hippone*

# Chiffres clés 2017

	Année 2017	Cumul
Montant total collecté	878 718 €	2 437 082€
<b>Projets</b>		
Nombre de projets reçus	539	1430
Nombre de projets retenus		362
Nombre de projets financés		285
Nombre de projets en-cours		77
Nombre de projets en échec		11
<b>Utilisateurs</b>		
Nombre d'utilisateurs	6 861	17 823
Nombre de contributeurs	6 426	15 701
Montant moyen d'une contribution	116.2€	122.7€

## Indicateurs de performance des prêts

Données mises à jour le		31/12/2017			
Indicateurs		Date de financement des projets			
Indicateurs généraux		2015	2016	2017	Depuis le 27/04/2016
Montant prêté	A	0 €	88 799 €	3 240 €	92 039 €
Nombre de projets financés	B	0	4	1	5
Montant moyen emprunté	C	0 €	22 200 €	3 240 €	18 408 €
Taux d'intérêt annuel moyen d'emprunt	D	0,00%	0,00%	3,50%	1,75%
Durée moyenne initiale d'emprunt (mois)	E	0	48	36	42
Âge moyen des prêts (mois)	F	0	16	11	14
Capital remboursé	G	0 €	51 952 €	1 303 €	53 256 €
Part du capital remboursé (1)	H	0%	59%	40%	58%
Intérêts reçus	I	0 €	0 €	90 €	90 €
Part des intérêts reçus (2)	J	0%	N/A	51%	51%
Indicateurs de performance		2015	2016	2017	Depuis le 27/04/2016
Taux de rendement interne net (3)	K	0,00%	0,00%	3,99%	2,00%
Taux de rendement interne maximum possible (4)	L	0,00%	0,00%	3,99%	2,00%
Coût du risque annuel constaté (5)	M	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Indicateurs d'incidents		2015	2016	2017	Depuis le 27/04/2016
Capital en retard de paiement (6)	N	0 €	0 €	0 €	0 €
Taux de retard de paiement (7)	O	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Capital en défaut de remboursement (8)	P	0 €	0 €	0 €	0 €
Taux de défaut de remboursement (9)	Q	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Indicateurs légaux (C.M.F, article R.548-5, alinea 3)		2015	2016	2017	Depuis le 27/04/2016
Taux de défaillance constaté à plus de deux mois en volume	R	0%	0%	0%	0%
Taux de défaillance constaté à plus de deux mois en nombre	S	0%	0%	0%	0%
Taux de défaillance	T	0%	0%	0%	0%



## GOUVERNANCE



**Eric Didio**  
Président et co-fondateur



**Servane Didio**  
Community manager et co-fondatrice

## MEMBRES DU COMITE D'ETHIQUE



**Fr. Matthieu**  
O. Praem



**Alain Parra dAndert**  
Ancien Directeur d'agence bancaire



**Blaise du Plessis**  
Chef d'entreprise



**Pierre-Antoine Varin**  
Le Cèdre, finance éthique



**Thibault Ricome**  
Avocat d'affaires

## Exigences réglementaires pour les intermédiaires en financement participatif

- ✓ Fournir au public, de manière lisible, facilement accessible et compréhensible, [toute information permettant d'être identifié et contacté](#)
- ✓ Informer le public des [conditions de sélection](#) des projets et des porteurs de projet
- ✓ Publier un rapport annuel d'activité
- ✓ Fournir aux prêteurs les informations concernant les caractéristiques du projet et, le cas échéant, du prêt concerné s'agissant en particulier du taux d'intérêt applicable, du montant total du crédit, de la durée du prêt, de ses modalités et conditions de remboursement ainsi que de l'existence ou non d'une faculté de rétractation du prêteur
- ✓ Mettre en garde les prêteurs sur les risques liés au financement participatif de projet, notamment les risques de défaillance de l'emprunteur, et des porteurs de projets sur les risques d'un endettement excessif
- ✓ Mettre à disposition des prêteurs les outils permettant d'évaluer le montant du prêt envisageable compte tenu de leurs revenus et charges ainsi que les éléments pertinents leur permettant d'apprécier la viabilité économique du projet, en particulier le plan d'affaires
- ✓ Fournir aux porteurs de projet et aux prêteurs les informations concernant [la rémunération de l'intermédiaire en financement participatif](#) ainsi que l'ensemble des frais exigés
- ✓ Fournir aux porteurs de projet et aux prêteurs [un contrat type](#) pour les opérations de prêt permettant de formaliser les conditions du financement dont les modalités de présentation et les mentions obligatoires sont fixées par décret en Conseil d'Etat
- ✓ Fournir aux porteurs de projet un document synthétique comportant le montant total de l'opération et, le cas échéant, le taux conventionnel, la durée du prêt, ses modalités de remboursement ainsi que son coût total
- ✓ Définir et organiser les modalités de suivi des opérations de financement et la gestion des opérations jusqu'à leur terme, y compris dans le cas où l'intermédiaire en financement participatif cesse son activité
- ✓ Un intermédiaire en financement participatif doit être en mesure de justifier à tout moment d'un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, en cas de manquement à ses obligations professionnelles, telles que définies à l'article.